

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02345 Numéro SIREN : 797 984 416 Nom ou dénomination : CITYHAND
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2023 sous le numéro de dépôt 12469



Expertise comptable | Conseil | Audit

Sarl CITYHAND

Activités des sociétés holding

15 Avenue du Professeur Jean Rouxel

44470 CARQUEFOU

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié conforme à l'original

fiteco.com



posé au Greffe
17 JUIL. 2023

sous le N° 12469
RCS N° 332345

SOMMAIRE

<i>Attestation de présentation</i>	3
ÉTATS FINANCIERS	5
<i>Bilan Actif</i>	6
<i>Bilan Passif</i>	7
<i>Compte de Résultat</i>	8
<i>Compte de Résultat (suite)</i>	9
<i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	10
<i>Tableau des emplois et ressources</i>	11
DÉTAIL DU BILAN	12
<i>Détail de l'actif immobilisé</i>	13
<i>Détail de l'actif circulant</i>	14
<i>Détail des capitaux propres</i>	15
<i>Détail des dettes</i>	16
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	17
<i>Détail du compte de résultat</i>	18
<i>Détail du compte de résultat (suite)</i>	19
DOCUMENTS FISCAUX	20
<i>Liasse fiscale</i>	21

Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Sarl CITYHAND** pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 112 226,63 Euros.
Chiffre d'affaires	336 000,00 Euros.
Résultat net comptable	1 589,81 Euros.

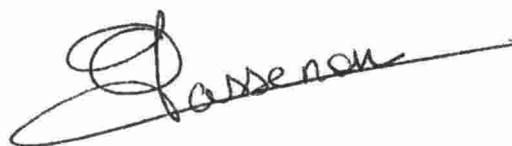
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A CHATEAU-GONTIER, le 22/05/2023.

HAMON Patrick
Chargé de dossier

MASSERON Nelly
Expert-Comptable, Associée



ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	231 018	20 596	210 422	808
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	1 193 086		1 193 086	1 173 086
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 424 104	20 596	1 403 508	1 173 894
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	33 600		33 600	33 600
Autres créances	2 518		2 518	216
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	661 150		661 150	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 256		11 256	1 563 957
Charges constatées d'avance (3)	195		195	4 506
ACTIF CIRCULANT (II)	708 718		708 718	1 602 278
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	2 132 823	20 596	2 112 227	2 776 173
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 153 000)	153 000	153 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	15 300	15 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 640 466	565 038
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 590	1 092 798
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	1 810 355	1 826 136
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	206 848	15 418
Emprunts et dettes financières divers	59 857	747 341
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 662	4 043
Dettes fiscales et sociales	32 504	80 577
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		102 659
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	301 871	950 037
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	2 112 227	2 776 173
(1) Dont à plus d'un an	175 942	11 450
(2) Dont à moins d'un an	125 929	938 587
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	336 000		336 000	336 000
Chiffres d'affaires nets	336 000		336 000	336 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				5 259
Autres produits		0		2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			336 000	341 261
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			20 976	23 196
Impôts, taxes et versements assimilés			26 359	21 327
Salaires et traitements			169 000	188 682
Charges sociales			96 709	87 155
Dotations aux amortissements sur immobilisations			19 886	506
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges		1		2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			332 930	320 869
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			3 070	20 392
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 324	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			3 324	0
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 068	256
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			3 068	256
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			256	-256
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			3 327	20 136

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		5 000
Sur opérations en capital		1 500 001
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 505 001
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		394 737
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		394 737
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		1 110 264
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 737	37 602
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	339 324	1 846 261
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	337 734	753 463
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	1 590	1 092 798
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		Sar1 CITYHAND		1 2		
Adresse de l'entreprise		15 Avenue du Pofesseur Jean Rouxel 44470 CARQUEFOU		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET *		7 9 7 9 8 4 4 1 6 0 0 0 1 7		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	231 018	AU	20 596	210 422
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 193 086	CV		1 193 086
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
ACTIF CIRCULANT	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	1 424 104	BK	20 596	1 403 508
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO		
En cours de production de services		BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	33 600	BY		33 600
	Autres créances (3)	BZ	2 518	CA		2 518
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	661 150	CE		661 150
DIVERS	Disponibilités	CF	11 256	CG		11 256
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	195	CI		195
	TOTAL (III)	CJ	708 718	CK		708 718
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 132 823	1A	20 596	2 112 227
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		Sarl CITYHAND		Exercice N	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 153 000)	DA	153 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, (100 000 000)	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 300		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 640 466		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 590		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (II)	DL	1 810 355		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	206 848		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	59 857		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 662		
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 504		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisé	EB				
	TOTAL (IV)	EC	301 871		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 112 227		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 929			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		Sar1 CITYHAND		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA	FB	FC	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FD		FE		
	Production vendue { biens *	FD		FE		
	services *	FG	336 000	FH	336 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	336 000	FK	336 000	
	Production stockée *					
	Production immobilisée *					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					
	Autres produits (1) (11)					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 336 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	20 976	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	26 359	
	Salaires et traitements *			FY	169 000	
	Charges sociales (10)			FZ	96 709	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements *		GA	19 886	
			dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 332 930
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 3 070
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 324	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)					GP 3 324	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 068	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)					GU 3 068	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 256	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 3 327	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Sar1 CITYHAND		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	1 737		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	339 324		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	337 734		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 590		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	60 619	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	36 090	obligatoires	A9	60 619
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	36 090	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise : Sarl CITYHAND Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR		
				KS	KT	KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KV	KW	KX		
				KY	KZ	LA	229 500	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	LC	LD		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LF	LG		
	Emballages récupérables et divers *		LH	LI	LJ			
			LK	LL	LM			
	Immobilisations corporelles en cours		LN	LO	LP	229 500		
	Avances et acomptes							
	TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T				
	Autres participations	8U	8V	8W	20 000			
	Autres titres immobilisés	IP	IR	IS				
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	IU	IV				
	TOTAL IV	LQ	LR	LS	20 000			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	ØH	ØJ	249 500			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3		4	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF			
	Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS	MG	MH	MI			
			IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	229 500		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	1 518		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	231 018		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW			
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	20 000		
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G				
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	20 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM	251 018				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sarl CITYHAND

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFip N° 2055 SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>Sar1 CITYHAND</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI	19 380	QJ		QK	19 380		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	710	QM	506	QN		QO	1 216		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	710	QV	19 886	QW		QX	20 596		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	710	QP	19 886	QQ		QR	20 596		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de autres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NS	NT	NU	NV			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sarl CITYHANDNéant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>SarL CITYHAND</u>		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	33 600	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 135
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	304
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	79	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	195	
	TOTAUX		VT	36 313
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	206 848	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 662	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 402	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 102	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	59 857	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	301 871	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	199 500	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 070	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Expert-comptable Janvier 2023

CITYHAND
Société à responsabilité limitée au capital de 153 000 euros
Siège social : Espace Performance La Fleuriaye
15 avenue du Professeur Rouxel 44481 CARQUEFOU
797 984 416 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 589,81 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice :	1 589,81 euros
Prélèvement sur le compte Autre réserves :	15 780,19 euros

Affectation

A titre de dividendes	17 370,00 euros
Soit 1,14 euros par part	

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 792 985,46 euros et celui des réserves à 1 624 685,83 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 1,14 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.



Depuis le 1er janvier 2013, une fraction des revenus perçus sous forme de revenus distribués ou d'intérêts de compte courant d'associés au sein des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, et excédant 10 % du capital social majoré des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenus en toute propriété ou en usufruit par le travailleur non salarié non agricole, son conjoint ou son partenaire pacsé ainsi que leurs enfants mineurs non émancipé, est désormais réintégrée dans le revenu d'activité non salarié servant au calcul des charges sociales. Cette fraction des revenus distribués ou payés, assujettie à cotisations et contributions sociales, est exclue de l'assiette des prélèvements sociaux.

L'assemblée générale décide, dès lors que la distribution est soumise aux cotisations sociales conformément à l'article L.131-6 du Code de la sécurité sociale, que la société prendra en charge la totalité desdites cotisations sociales obligatoires et facultatives.

A compter du 1er janvier 2018, les revenus distribués sont imposables par défaut au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% (auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux ci-après détaillés).

En cas d'option expresse et irrévocable pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu, les revenus distribués sont alors éligibles à l'abattement de 40% préalablement à l'application de ce barème.

Cette option est à formuler chaque année au moment de la souscription de la déclaration d'impôt sur les revenus. Chaque associé reconnaît avoir été informé que l'exercice de l'option est global et couvre l'ensemble de ses revenus mobiliers et plus-values de cessions de valeurs mobilières de l'année.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des impôts, quel que soit le mode d'imposition retenu (barème progressif ou prélèvement forfaitaire unique), un prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire fixé au taux de 12,8% s'applique au moment du versement des revenus. Il est imputable sur l'impôt finalement dû et est susceptible de faire l'objet d'une restitution en cas d'excédent.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement obligatoire non libératoire, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé concerné, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

En outre, les prélèvements sociaux sur les dividendes sont opérés à la source au taux global de 17,2%, quel que soit l'option d'imposition choisie entre le prélèvement forfaitaire unique ou l'application du barème progressif de l'IR, et l'établissement payeur, lorsqu'il est établi en France, procède à leurs retenues en faveur du Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2021	17 370 €		
31/12/2020 – Distribution exceptionnelle de réserves	800 000,00 €		

✓

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
PV du 28/12/2021			
31/12/2020	15 300,00 €		
31/12/2019	15 300,00 €		

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Gérant,

Monsieur Cyril VILLEMAIN



41 avenue des sablonnières
SAINT-FORT
BP 50272
53202 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE CEDEX

☎ : 02.43.09.12.00
✉ : chateaugontier@fiteco.com

17 JUL. 2023

45,02 €

TRIBUNAL DE COMMERCE**2 TER Quai François Mitterrand
44000 NANTES**Dossier : SARL CITYHAND

Château-Gontier, le 30/06/2023

Monsieur,

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous prions de trouver ci-joint un exemplaire certifié conforme des documents se rapportant à la clôture des comptes au 31 décembre 2022 du dossier cité en référence :

- affectation du résultat,
- bilan, compte de résultat et annexes,
- un chèque de 45,02 euros.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser le récépissé de dépôt et l'état des frais libellés au nom et adresse de la SARL CITYHAND à SAS FITECO, 41 avenue des sablonnières, SAINT FORT, BP 50272, 53202 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE CEDEX.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

A. DEREMAUX
Service juridique



N. MASSERON
Expert-Comptable Diplômée
Associée